



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ARRETE FIXANT LES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE DANS LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR LA CAMPAGNE 2022-2023

Arras, le 26 juillet 2022

Par arrêté en date du 19 juillet 2022, M. Alain CASTANIER, secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département, a fixé les modalités et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le Pas-de-Calais pour la campagne 2022-2023.

L'ouverture générale de la chasse est fixée au 18 septembre 2022 à 9 heures. Pour la plupart des espèces et des modes de chasse, les chasseurs peuvent pratiquer leur loisir de 9 heures à 17 heures, jusqu'au 15 janvier 2023 inclus, puis de 9 heures à 18 heures jusqu'à la date de fermeture générale, le 28 février 2023.

Comme pour la campagne précédente et compte-tenu de l'état de ses populations, le lapin de garenne n'est plus inscrit sur la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. En cas de risque, voire de constat de dégâts aux cultures, l'État mettra en œuvre les dispositions qui permettront de limiter la présence du lapin de garenne dans les secteurs concernés.

L'arrêté ne concerne pas les espèces de gibier migrateur dont les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées au niveau national.

Il est rappelé que le port du gilet fluorescent est obligatoire en action de chasse pour les chasseurs et les accompagnants, sauf pour certains modes de chasse spécifiques.

#### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

L'arrêté est affiché en Mairie. Il est disponible sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Chasse-et-faune-sauvage>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- La Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais

La fosse aux Loups BP 80091 62053 Saint-Laurent-Blangy cedex  
03 21 24 23 59

[contact@fdc62.fr](mailto:contact@fdc62.fr)

- La Direction départementale des territoires et de la mer

100 avenue Winston Churchill 62022 ARRAS SP7  
03 21 50 30 20

[ddtm-chasse@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:ddtm-chasse@pas-de-calais.gouv.fr)